

**Zones à risque de glissements de terrain**

- NA1 Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NA2 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- RA1 Sommet Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue
- RA1-NA2 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue
- Base du talus
- Sommet du talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

**Catégories de sol selon l'ARDA**

- 2 Sols présentant des limitations modérées
- 3 Sols comportant des facteurs limitatifs assez sérieux
- 4 Sols comportant des facteurs limitatifs très graves
- 5 Sols comportant des facteurs limitatifs très sérieux
- 0 Sols organiques

**Réseaux**

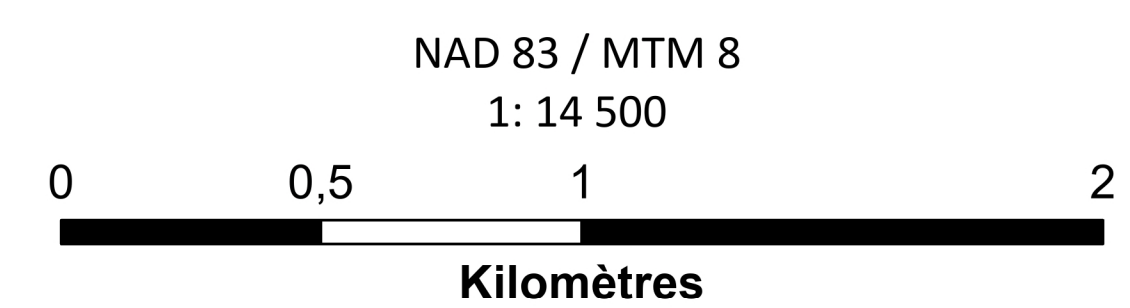
- Réseau hydrographique

- Limites**
- Réseau routier
  - Réseau ferroviaire
  - Ligne de lot
  - Unité d'évaluation
  - Périmètre d'urbanisation
  - Îlot détroustré
  - Zone de protection du périmètre d'urbanisation en regard des installations d'élevage à forte charge d'odeur



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-CÉLESTIN**

**Plan identifiant les zones à risque de glissements de terrain, les catégories de sol selon l'ARDA et la zone de protection du périmètre d'urbanisation (Plan No. 3)**



Ce plan No. 3 fait partie intégrante du règlement # \_\_\_\_\_

Authentifié le: \_\_\_\_\_

Maire: \_\_\_\_\_  
Marco Boucher

Directeur général: \_\_\_\_\_  
Donald Brideau

Date: janvier 2023